

nant les Nations étrangères, par la dans les bornes, qui leur sont prescrites par les Traités, quant à leur navigation dans les Indes, & sur les côtes de la Monarchie.

Les Navires le *St. Philippe* & le *St. Ferdinand* sont arrivés sur la fin d'Octobre de la Baye de *Campeche* au Port de *Passage*, & ils ont apporté pour le compte des Négocians 144330 piastras en espèces, outre une grande quantité de marchandises du produit des Etats du Roi en Amérique. Plusieurs Navires qui étoient au Port de *Cadix*, prêts à mettre à la voile, sont au contraire tous partis le 10. & le 11. Novembre pour se rendre aux *Indes-Occidentales*; mais il n'y a encore rien de réglé touchant le départ des Gallions.

II. A l'occasion de la maladie contagieuse, qui continuë encore en quelques endroits de la côte d'*Afrique*, d'où elle pourroit se communiquer aisément dans quelqu'un des Ports de la Chrétienté, on a jugé à propos de renouveler les ordres qui ont été donnés par rapport aux précautions à observer sur ce sujet, & de renforcer le cordon de troupes du Roi qui est près de *Gibraltar*. Voici les ordres dont il est question. » Les » Vaisseaux venant d'endroits qui pourroient » être considérés comme suspects, devront être » munis de deux sortes de Lettres de santé; » les unes imprimées & les autres manuscrites. » Les premières sont cachetées avec les Armes » des Provinces & Villes d'où ils viennent, & signées par les Magistrats de la santé, avec un » Certificat contenant le nom du Bâtiment, du » Capitaine, de tout l'Equipage, des Passagers, » leur âge &c. Les secondes manuscrites seront » de deux sortes; les unes cachetées, & les autres ouvertes; les premières signées par les Officiers de la santé, & les autres par les Envoyés,